



Association professionnelle nationale des militaires de la Gendarmerie du XXI^{ème} siècle

BILAN STRATEGIQUE 2015

La Présidence

RAPPEL DES STATUTS

Article 18-2 – Déroulement de l'assemblée générale

Le président, assisté des membres du bureau exécutif et du conseil, préside l'assemblée et expose les actions menées, les résultats obtenus et les perspectives envisagées pour le plan d'action annuel. [...]

L'année 2015 a été l'année de mise en place de GendXXI dans un cadre juridique encore en construction, basé sur les arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 2 octobre 2014, devenus définitifs en janvier 2015, pris en compte dans la loi du 28 juillet 2015 modifiant le code de la défense et créant le cadre juridique des Associations Professionnelles Nationales Militaires (APNM), avec des textes d'application (décret et arrêtés qui sont encore en préparation.

Au-delà des avancées législatives, la problématique est avant tout culturelle : c'est une révolution dans le monde militaire français, et les réactions de crainte et de rejet d'une partie de la haute hiérarchie sont bien réelles.

Nous sommes donc au tout début d'une grande et longue aventure, avec un bilan stratégique annuel, modeste, en quatre points :

- **développement de GendXXI ;**
- **problématiques abordées, actions et résultats ;**
- **relations avec les acteurs institutionnels, syndicaux et associatifs ;**
- **perspectives.**

1/ Développement de GendXXI

Poursuivant son objet de défense des intérêts, notamment collectifs, des militaires de la gendarmerie, GendXXI a mis à profit cette première année d'existence pour se développer.

Dans l'environnement hostile d'une certaine hiérarchie, GendXXI a pu rassembler plus

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)
<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP17 – 92354 Le Plessis-Robinson CEDEX
(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)

de 330 militaires d'active dans les 10 premiers mois de 2015 (voir le rapport moral 2015) - rejoints déjà par une centaine au vu de l'actualité de ces tous derniers mois, mais cela figurera au bilan 2016. C'est, de toute façon, peu en comparaison des effectifs globaux, c'est beaucoup, par contre, au regard d'un dispositif nouveau en rupture avec les dogmes militaires français séculaires. La dynamique 2016 des adhésions est bien marquée. Toute la puissance future d'une APNM sera évidemment liée à son nombre d'adhérents, pour atteindre les seuils de représentativité, mais également pour avoir un véritable poids dans le débat public.

Le travail évidemment bénévole des membres fondateurs, des membres du conseil d'administration et des délégués régionaux, départementaux et spéciaux de l'association, que je remercie vivement ici, a permis un premier déploiement d'outils de communication qui ont une audience certaine, en particulier sur les réseaux sociaux :

- Notre page facebook compte près de 40.000 fans au 1er janvier 2016
- Notre compte twitter est suivi par près de 1.000 personnes à la même date
- Notre magazine numérique « LE MAG » rencontre une audience en progression avec en moyenne annuelle près de 1000 lecteurs par numéro.

Notre audience déborde largement le cercle de nos adhérents et se traduit également par une visibilité médiatique, encore modeste mais réelle (chaînes de télévision, radios, journaux, blogs spécialisés défense). On notera l'intérêt marqué du journal indépendant historique « L'Essor de la Gendarmerie » qui fête ses 80 ans, pour l'arrivée des APNM dans la vie de notre institution multiséculaire.

Le bilan financier (voir les comptes annuels 2015) est particulièrement sain, grâce à la prise en compte directe de la quasi-totalité des frais, en amont de la création de l'association, par les membres fondateurs, puis du choix des membres du Conseil d'Administration de garder à leur charge les frais engagés à diverses occasions (déplacements pour des auditions à l'Assemblée, au Sénat, etc.). Pour répondre ici aux propositions de nos questeurs (voir comptes), les avantages fiscaux liés aux cotisations / dons aux APNM vont répondre à un régime différent de celui des associations dites « d'utilité publiques ». Nous étudierons la solution la plus favorable aux adhérents.

Au titre des ressources, nous avons fait le choix du refus de toute publicité, en écartant toutes les propositions qui nous ont été faites, car en la matière, les escroqueries sont nombreuses et d'autres associations en ont fait les frais par le passé. GendXXI doit rester totalement irréprochable et renoncer à ce qui est, de toute façon, forcément, une perte d'indépendance vis-à-vis d'acteurs économiques.

Enfin, dès lors que la loi française fixe un cadre interarmées pour l'estimation de la représentativité des APNM, il était nécessaire de mettre en place une fédération en capacité de rassembler les APNM, existantes et futures, des autres armées et formations rattachées. C'est ce qui a été réalisé à travers la fédération MiliXXI, créée le 15 décembre 2015, avec nos camarades de la marine et du service de santé des armées avec leur toute jeune APNM : ANMXXI. Elle sera prochainement déclarée au ministère de la défense.

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)

<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP17 – 92354 Le Plessis-Robinson CEDEX

(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)

2/ Problématiques abordées, actions et résultats

Depuis sa création en janvier 2015, GendXXI a produit, au-delà des informations et communiqués circonstanciels, différents rapports, études, demandes officielles, participation aux travaux parlementaires, etc. Pour l'essentiel :

Janvier 2015 : projet de plan d'action face au terrorisme (organisation – moyens - effectifs) ;

Janvier 2015 : point de situation complet sur les suicides gendarmerie-police sur les 8 dernières années ;

Février 2015 : révélation du silence coupable de l'administration concernant le temps d'activité des militaires et demande de mise en œuvre de la directive européenne sur le temps d'activité dans le respect des spécificités militaires (Temps d'activité) ;

Mars 2015 : demande de mise à niveau des grilles indiciaires des personnels militaires, notamment des sous-officiers, qui sont décrochés par la mise en œuvre des nouvelles grilles C et B civiles (Rémunération) ;

Avril 2015 : propositions concernant l'évolution du maintien de l'ordre et de la gendarmerie mobile (emploi – en lien avec l'audition par la commission d'enquête parlementaire ad hoc) ;

Mai 2015 : demande de revalorisation de l'IJAT en parallèle des avancées demandées par les syndicats de police (indemnitaires) ;

Juin 2015 : préconisations pour une bonne gestion de la réforme territoriale en vue concernant les personnels de la gendarmerie (gestion RH) ;

Septembre 2015 : proposition de plan d'action pour revaloriser la situation du « gendarmes généraliste » (Série de mesures morales, GRH et indemnitaires) ;

Octobre 2015 : analyse critique du projet de budget et préconisations (budget - effectifs)

Novembre 2015 : perspectives sur les effectifs fantômes de la sécurité et mise en lumière des promesses gouvernementales non tenues.

Novembre 2015 : communication sur la nécessité de l'autorisation de port d'arme, hors service, par les gendarmes le souhaitant ;

Décembre 2015 : Participation aux travaux d'une proposition de loi, avec des députés, pour le financement de la rénovation des casernes militaires ;

Décembre 2015 : Interpellation des ministres de l'intérieur et de la défense sur la situation des familles militaires en matière de revenu moyen – plus faible que la moyenne des familles françaises ;

Décembre 2015 : liaison du contentieux avec les ministères de l'intérieur et de la défense, sur l'instruction 1000 et le non respect de la directive européenne sur le temps d'activité ;

Nous accélérons depuis , vous le savez !

En matière de résultats, indéniablement notre capacité d'influence (liée au nombre d'adhérents) est restée faible. Nous avons néanmoins directement contribué au contenu favorable du rapport parlementaire sur le maintien de l'ordre, ou encore à l'augmentation de l'IJAT – en lien avec certains syndicats de police. Nos entretiens parlementaires ont permis de faire évoluer la positions de certains députés et sénateurs, sur le budget, sur

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)

<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP17 – 92354 Le Plessis-Robinson CEDEX

(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)

les casernes – sans pour autant infléchir les positions du gouvernement. Nous avons obtenu le principe du port d'arme hors service (mais la DGGN l'a entouré de restrictions frisant l'absurde pour dénaturer ce droit), nous avons réalisé les étapes pré-contentieuses sur le temps d'activité des militaires... cela suit son cours.

Pour l'obtention de résultats concrets, les militaires de la gendarmerie n'ont malheureusement pas encore pris conscience du fait que la capacité de peser sur les décisions les concernant est liée à un rapport de force démocratique : la force de GendXXI face aux autorités est proportionnelle aux adhérents. Si les gendarmes veulent être traités en équité avec nos collègues policiers qui, eux, sont massivement syndiqués, il leur faut adhérer à GendXXI, ou continuer à râler désespérément et inutilement autour du café du matin...

3/ Relations avec les acteurs institutionnels, syndicaux et associatifs

Gouvernement - ministères

D'une manière générale les relations restent à ce stade purement épistolaires, avec des réponses formelles de la Présidence de la République, du Premier Ministre et des Ministres de l'Intérieur et de la Défense, qui ne les engagent globalement à rien – d'autant que par construction, nous ne croyons ni aux promesses, ni aux bonnes intentions... sans vérification *in concreto*.

Parlementaires

GendXXI a été reçue en audition, à une dizaine de reprises par les députés et sénateurs sur différents sujets, propres aux APNM ou concernant certains aspects missionnels, ou encore sur le casernement et le budget 2016.

A cette dernière occasion nous avons noté que les Sénateurs faisaient plus appel à nous que les Députés. Il n'est pas fondamentalement étonnant que majorité gouvernementale ne veuille pas s'entourer de trop d'avis indépendants et critiques si nécessaires. Au contraire, les Sénateurs ont privilégié notre liberté de vue sur les points le nécessitant. C'est, bien sûr, un jeu « normal » du mécanisme démocratique.

Direction générale de la gendarmerie (DGGN)

D'une manière générale, la DGGN semble avoir choisi une stratégie de mise à l'écart des APNM indépendantes, quitte à chercher à instrumentaliser les IRP contre ces APNM.

Au-delà, la DGGN milite activement auprès des associations traditionnelles (par exemple LE TREFLE) pour la mise en place d'une autre APNM. Vis-à-vis de GendXXI, si les échanges techniques se passent sans difficulté avec les échelons de contact, nous n'avons le plus souvent pas de réponse officielle sur les enjeux majeurs.

Par ailleurs, la tentative de mise en place d'une « charte des associations » plaçant également les APNM dans une sorte de situation de subordination au bon vouloir du commandement, a été rejetée par GendXXI qui n'en sera pas signataire en l'état du texte. Cette stratégie de la DGGN, telle que nous l'interprétons, avec une volonté de « prendre en main » les structures nouvelles, plutôt que de dialoguer avec elles, est de nature à générer à moyen et long terme des conséquences graves, en mettant en place un système

de confrontation « syndicale » à la française, au lieu du système « à l'allemande » que privilégie GendXXI.

En effet, en écartant par principe les APNM indépendantes, au profit de celles qu'elle soutiendrait en interne, la DGGN jettera les bases d'une radicalisation des discours et d'une montée aux extrêmes. Les APNM indépendantes n'auront que la possibilité de s'exprimer fortement en externe, avec un risque évident de surenchère.

Parallèlement, se formera une séparation importante entre l'APNM « validée par la DGGN » comptant des effectifs du corps des officiers de gendarmerie, et des APNM indépendantes, de bien plus faible effectif (parce qu'il règne une crainte certaine d'être mal vu par la hiérarchie en cas d'adhésion - et plus encore en cas d'exercice de responsabilités associatives) et naturellement concentrant surtout des sous-officiers et militaires du rang...

Se profile ainsi exactement ce que le législateur ne voulait pas... et que GendXXI ne souhaite pas... mais qui n'en reste pas moins l'avenir aujourd'hui prévisible, si les états-majors ne changent pas de stratégie, ou si les ministères ne passent pas outre leur résistance au changement pour créer un dialogue direct avec les APNM indépendantes.

Instances de Représentation et de Participation (IRP)

Il est rappelé, en préambule, qu'il n'existe aucune opposition naturelle/structurelle entre le dispositif APNM et le dispositif IRP et que d'ailleurs de nombreux membres, délégués, membres du conseil d'administration de GendXXI sont également membres des IRP. La position de GendXXI est très claire : privilégier la complémentarité et la combinaison des forces (là où d'autres préféreraient évidemment diviser).

GendXXI est bien perçue auprès des membres du CSFM, mais paradoxalement moins bien au sein du CFMG (ce qui n'est pas sans lien avec la stratégie de la DGGN). S'agissant des IRP, c'est la diversité des points de vue qui domine, sans pouvoir en tirer de règle statistique générale.

Nous le répétons encore, GendXXI ne veut pas prendre la place des membres des instances de concertation, au contraire elle veut apporter un levier d'action supplémentaire !

Syndicats

L'année a été marquée par de premières prises de contact, avec certains syndicats de la police nationale, de la magistrature et des organisations civiles du ministère de la défense. Au cas par cas, il y a échange de point de vue sur les sujets communs (par exemple l'IJAT avec les syndicats de police), et si nécessaire réaction par voie de communiqué à certains communiqués syndicaux mettant en cause la gendarmerie.

Sans aucune concession sur l'indépendance des uns et des autres, il existe de réelles possibilités d'avancer de concert sur certains dossiers. Il n'en existe pas moins de vrais points de frictions.

Associations 1901 et Associations Professionnelles Nationales Militaires (APNM)

Avant même la création de GendXXI, pour utiliser la jurisprudence de la CEDH et la faire vivre immédiatement par le fait accompli, des contacts avaient été pris auprès de la quasi-totalité des associations « gendarmerie » existantes, pour rechercher le maximum de synergie et autant que possible créer ensemble une APNM. Chacun a, au contraire,

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) - APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)

<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP17 – 92354 Le Plessis-Robinson CEDEX

(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)

préférée jouer la carte de son indépendance / de sa spécificité / de ses relations privilégiées avec la DGGN.

Au final, à ce jour, aucune de ces associations n'a basculé dans le statut spécifique d'APNM (au 1er janvier 2016, GendXXI est la seule APNM remplissant toutes les conditions de la loi du 28 juillet 2015, y compris la double déclaration Préfecture/Ministère).

Nos relations avec les associations historiques de la gendarmerie ne posent, au demeurant, aucune difficulté et nous avons le plus grand respect pour nos aînés, pour leur engagement.

Nous avons, par contre, subi diverses critiques, dénigrement de la part de certaines associations plus jeunes qui paraissaient initialement vouloir s'inscrire dans le cadre juridique des APNM. La stratégie générale de GendXXI est de ne pas répondre à ces attaques (dès lors qu'elles ne relèvent pas d'une infraction pénale), pour ne pas entrer dans le jeu peu constructif, mais souvent observé, des polémiques entre tel ou tel « syndicat » dans la sphère civile.

4/ Perspectives

Cet année étant celle d'un renouvellement électoral des dirigeants de GendXXI et, comme vous le savez, m'appêtant à quitter mes fonctions actuelles, sans pour autant cesser d'épauler notre jeune association, il ne m'appartient pas de dresser des objectifs précis, le nouveau président, le nouveau conseil d'administration que vous allez élire s'en chargeront. Trois pistes ou principes cependant :

A/ Ne jamais perdre de vue évidemment notre objectif ultime : proposer aux militaires de la gendarmerie de nouveaux moyens de se défendre collectivement et ainsi faire évoluer favorablement leur condition de vie, de travail et à travers elle, nécessairement, leur efficacité et la sécurité de tous les français.

B/ Dès lors que la DGGN ne suit guère la voie du dialogue et que les ministères semblent encore hésitants, poursuivre, hélas, voire multiplier les actions contentieuses, pour ouvrir finalement « à coups d'épées juridiques » les droits futurs des militaires de la gendarmerie (temps d'activité, droits de libre communication internes, etc.). Notre droit d'association n'est-il pas né ainsi ? Bien sûr, rester totalement ouvert au dialogue constructif, si les autorités finissent par modifier leur positionnement : c'est notre espoir.

C/ Rester prudent en matière de gestion financière, et renoncer en tout cas aux attraits faciles mais dangereux des régies de publicité et autres ressources issues du monde commercial et économique. Tout ce qui peut ne serait-ce que ressembler à une compromission est à bannir absolument.

Nos fonds doivent, dans un premier temps, servir à informer objectivement les militaires de la gendarmerie, et ne pas les laisser prisonnier d'un système de communication interne qui, par définition, ne relaie que ce que veut la DGGN et donc ce que veut le ministre du moment, sans aucune indépendance d'esprit. Dans un deuxième temps, il nous faut assurer les premières victoires juridiques pour les droits des gendarmes.

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)

<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP17 – 92354 Le Plessis-Robinson CEDEX

(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)

En guise de conclusion, je voudrais remercier tous ceux qui ont œuvré, depuis de très nombreuses années en réalité, pour l'évolution des libertés publiques des militaires. Je pense en particulier à mes camarades, gendarmes d'active, ayant reçu avec moi, en 2008, un ordre de démission d'une association que nous avons créée à l'époque. Cet ordre, avait amené l'assignation du général Parayre et du ministre Morin devant le TGI de Paris, puis un combat au Conseil d'État et la victoire finale, le 2 octobre 2014, devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme – victoire revenant aussi à M. Bavoil et J.Bessy.

GendXXI est la poursuite de cette évolution, mouvement par définition sans fin, qui amènera de nouvelles victoires dans l'avenir. Elles seront portées par ceux qui se sont engagés dès les premiers jours dans la fondation de GendXXI, de tous ceux qui y ont apporté leur concours cette année durant, de tous ceux qui s'engageront encore et toujours demain, après-demain et dans les années à venir. Merci à eux. Merci à vous !

Poursuivons, ensemble, l'idéal d'une armée et d'une gendarmerie de la République rassemblant des femmes et des hommes ayant une telle soif farouche de liberté, qu'aucune force aux étendards du totalitarisme - d'inspiration théocratique comme notre ennemi actuel ou sous toute autre forme - ne pourra jamais la vaincre car, même vaincue, elle entrerait en résistance !

Le président de GendXXI
Jean-Hugues Matelly

original signé

GendXXI ® - www.gendxxi.org

Association (Loi 1901) déclarée, JORF 17/01/15 (696-34) -APNM (Code de la défense) déclarée, DRHMD 26/10/15 (230570)

<https://www.facebook.com/gendxxi> – <http://www.gendxxi.net> – <https://twitter.com/GendXXI>

GendXXI – BP17 – 92354 Le Plessis-Robinson CEDEX

(Siren 811083914 – Siret 81108391400010)